

### **Propos liminaire**

Dans ses propos liminaires, la CGT est revenue sur les nouvelles suppressions de postes annoncées pour 2022 : 7 emplois de cadres A à la DIRCOFI IDF (1500 postes supprimés à la DGFIP).

La CGT DIRCOFI IDF a dénoncé ce qui s'apparente clairement à un démantèlement des services de l'État. Alors que cette politique qui combine suppressions d'emplois et gel des salaires est menée depuis le début des années 2000 au nom de la rigueur budgétaire et de la baisse des déficits, ceux-ci, au contraire, ne cessent de se creuser.

Comment pourrait-il en aller autrement : entre 2020 et 2022 ce sont donc 24 postes de vérificateurs qui auront été supprimés à la DIRCOFI IDF, donc 300 contrôles par an qui ne se font plus.

Cette politique absurde est donc menée en dépit de tout bon sens. Le contrôle fiscal, accompagné des moyens nécessaires sur le plan humain et juridique pour en assurer le recouvrement, a une finalité budgétaire.

Qui peut croire que supprimer des emplois à la DGFIP contribue à résorber les déficits ?

### **Réorganisation des pôles de contrôleurs de brigade**

Le projet de la direction consiste en la création d'un pôle unifié des contrôleurs qui sera rattaché à la division programmation à partir du 01/04/2022. Les contrôleurs conservant néanmoins leurs spécialités socio-professionnelles et les bureaux qu'ils occupent actuellement. Objectif : harmoniser le process de production des fiches 3909, mieux répartir la masse de travail entre les contrôleurs et permettre un pilotage centralisé de la stratégie de programmation de la DIRCOFI.

La CGT a indiqué que certaines dispositions pouvaient aller dans le bon sens, sous certaines conditions :

- les contrats de télétravail ne doivent pas être remis en cause suite à ce changement d'affectation
- sur le régime indemnitaire : la CGT a rappelé que les contrôleurs de brigade sont les seuls contrôleurs de la DIRCOFI à bénéficier de l'ACF DNS (69 €) et a exigé du directeur qu'il s'engage à ce que cette prime soit conservée, malgré cette réorganisation, pour les contrôleurs en place comme pour ceux qui arriveront à l'avenir.

La CGT a obtenu satisfaction sur ces 2 points et cela nous paraît important. Le télétravail déjà acté l'a été en lien avec la division programmation et ne sera donc pas remis en cause. Quant au régime indemnitaire, le directeur répondit qu'il s'engageait à maintenir l'ACF DNS pour les contrôleurs des brigades actuels et futurs.

Enfin, la CGT a fait part de l'opposition des contrôleurs sur une répartition des listes Data Mining qui se ferait sans tenir compte des secteurs socio-professionnels de positionnement des contrôleurs. La division programmation a indiqué que, pour l'essentiel, les spécialisations seront respectées comme aujourd'hui. Seuls les thématiques de contrôles transverses (des exemples ont été donnés : le CSP réalisé pour des prix de transfert se retrouve de la même façon dans divers départements, de même qu'une thématique comme les provisions...) pourront faire l'objet d'une autre répartition prenant plus compte la charge de travail effective, les compétences, la stratégie de programmation...

La CGT a demandé une suspension de séance pour délibérer avant d'exprimer son avis.

Les 3 élus CGT se sont finalement abstenus, de même que les 4 élus Solidaires et l'élu CFDT (0 pour, 0 contre, 8 abstentions).

### **Ponts naturels**

La CGT a été la seule OS qui a exprimé un total refus des ponts naturels obligatoires pour tous. Ils seront au nombre de 3 en 2022.

La CGT est notamment revenue sur le scandale du pont naturel du vendredi 12/11/2021. Alors que les enfants étaient à l'école et que la DIRCOFI IDF a obligé tous les agents à poser un jour de congé, nombre de collègues, en particulier chez les vérificateurs, ont dû travailler ce jour-là...sur un jour de congé obligatoire. Silence gêné de la direction sur ce point.

Ce n'est pas acceptable ! Nous avons proposé au directeur de donner une ASA, au minimum pour le pont du 31/10/2022. Refus.

Les élus CGT ont été les seuls à s'opposer à ce vol de congés : 1 pour (CFDT), 4 abstentions (Solidaires), 3 contre (CGT). Par conséquent, ce point est adopté sans convocation d'un second CTL.

### **Dans les points divers :**

- La CGT a souhaité ouvrir un débat sur le **fonctionnement du RIE** et la dégradation du service rendu. Il y a un consensus sur l'aspect positif consistant à maintenir le RIE ouvert malgré les difficultés découlant de la crise sanitaire.

Notre démarche se veut constructive pour tenter d'organiser les choses au mieux. Par exemple, les vérificateurs sont particulièrement lésés car ils ne peuvent guère réserver leur créneau 3 semaines en avance comme cela est permis par l'application SoHappy. Nous avons demandé que des salles supplémentaires soient ouvertes pour offrir davantage de créneaux sur la plage 12h00-13h00. La direction a répondu avoir déjà mis à disposition la salle n° 2 (à côté de la salle des relais) en plus du RIE et de la salle bibliothèque, mais refuse pour le moment d'ouvrir une salle dans les étages par crainte que les plateaux ne soient pas redescendus.

La CGT a donc posé la question du dédommagement financier pour les collègues qui ne trouvent pas de place et sont contraints de déjeuner à l'extérieur. Refus de la direction.

- La CGT a soulevé le problème du **télétravail des secrétaires de brigade** qui est suspendu depuis le 15 novembre en raison d'un surcroît de travail en cette période de fin d'année. Nous avons obtenu l'engagement du directeur que cette suspension soit levée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Enfin, suite à une question d'une autre organisation syndicale concernant le GT sur le **CSP d'appropriation**, la CGT s'est étonnée que le directeur dispose d'une synthèse du groupe de travail alors même que les participants n'en ont pas été informés. En tout état de cause, la CGT qui s'est fortement mobilisée sur ce sujet demande un retour de la synthèse de ces travaux et de la décision du directeur devant le CTL avant diffusion dans les services.

### **Pour finir, le directeur a livré 2 informations :**

2022 verra la suppression d'une brigade du département Agroalimentaire et la création d'une seconde brigade d'intégration accueillant les JAPA.